



Pomme de terre



LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE- n° 1231 - 13 septembre 2019

CONTRÔLE DE LA GERMINATION EN CONSERVATION

Vers de nouvelles stratégies à considérer

Alors que l'avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) concernant les dates butoirs qui seront appliquées en France pour le CIPC vient d'être communiqué, sous réserve de leur signature, il est important de considérer les différentes solutions antigermminatives qui seront les seules utilisables à l'horizon de la campagne 2020-2021.

campagne doit ainsi être mise à profit pour examiner les répercussions individuelles qu'aura pour chacun cette évolution réglementaire. Elles seront plus ou moins importantes selon la configuration de stockage de chaque producteur ou opérateur.

Quelles implications sur les bâtiments de stockage ?

Les impacts majeurs concernent les producteurs n'utilisant jusqu'à aujourd'hui que des formulations de CIPC « poudre » ou « liquide » du fait du caractère non ventilé ou insuffisamment étanche du bâtiment de stockage. En effet, en dehors de l'hydrazide maléique appliqué au champ sur le feuillage de la culture, seules des molécules applicables par thermonébulisation ou sous forme gazeuse seront disponibles, nécessitant une étanchéité satisfaisante de l'installation et le plus souvent une ventilation interne bien calibrée, capable de répartir le produit de manière homogène au sein du stockage.

Dans tous les cas, il sera nécessaire de procéder a minima à un nettoyage rigoureux des bâtiments entre les deux campagnes de stockage afin de réduire au mieux les risques de contamination croisée à partir du chlorophame polluant les infrastructures.

Cette mesure visera à ce que les tubercules stockés à partir de la campagne 2020-2021 respectent la Limite Maximale de Résidus temporaire (LMR-t) en cours d'examen par les instances européennes mais qui ne sera vraisemblablement pas connue avant le

(Suite page 2)

À DÉCOUVRIR

Contrôle de la germination en conservation

1-2

Vers de nouvelles stratégies à considérer

Communication

3

Métro Parmentier : il y a de la pomme de terre sous terre !

Marchés

4

Démarrage timide

CIPC : la dernière campagne d'utilisation

Après la communication européenne le 18 juin dernier de l'arrêt de l'homologation du CIPC, c'est à l'échelle nationale que viennent d'être données, sous réserve de signature des décisions, les dates d'arrêt de commercialisation et d'utilisation de la principale molécule antigermminative utilisée depuis plusieurs dizaines d'années. L'ANSES, qui gère ce dossier, a pris en considération les mesures européennes et les souhaits de délai de sursis sollicités par les organisations des filières pour aboutir à un arrêt de commercialisation des spécialités commerciales contenant du CIPC au 8 avril 2020* (retrait AMM au 8 janvier 2020*) et une interdiction d'utilisation de celles-ci au 8 août 2020*.

Si, pour cette campagne, les différents traitements contenant du CIPC sont encore possibles dans les conditions des années précédentes, seules les autres solutions antigermminatives déjà homologuées pourront être utilisées à l'automne 2020. Cette dernière

*sous réserve de signature des décisions.

DOSSIER DU MOIS



La pomme de terre : aliment préféré des français

En savoir plus sur cnipt.fr

printemps 2020.

(Suite de la page 1)

Les alternatives aujourd'hui disponibles

L'arrêt du CIPC se place dans un contexte où quatre solutions alternatives sont déjà homologuées en France : l'hydrazide maléique, l'huile de menthe, l'éthylène et le 1,4 diméthyl-naphtalène, par ordre chronologique d'homologation.

- L'hydrazide maléique a été réhomologué jusqu'en 2032 avec une LMR désormais relevée à 60 ppm. Deux spécialités sont disponibles en France ; l'une sous forme solide (Fazor Star), la seconde sous forme liquide (Itcan). Le produit doit être appliqué au champ sur une végétation non sénescente et non stressée, en dehors d'une période de forte chaleur, lorsque 80 % des tubercules ont au moins un calibre de 25 mm, en veillant à maintenir un délai d'au moins 2 à 3 semaines avant le défanage pour laisser le temps au produit de migrer dans les tubercules. Elle apparaît comme la seule solution à terme pour les bâtiments non adaptés aux thermonébulisations ou diffusions gazeuses. Cependant, la rémanence antigéminative dans le stockage est susceptible de varier selon les conditions d'application (temps chaud et sec) mais aussi en fonction du repos végétatif naturel de la variété et de la bonne maîtrise des conditions de conservation (température, hygrométrie). Pour les conservations de longue durée, des traitements complémentaires en cours de conservation sont nécessaires. Les quantités appliquées de ceux-ci peuvent cependant être ici le plus souvent réduites tout en diminuant le risque de germination interne. La présence de la molécule dans les tubercules au moment de la mise en stockage permet par ailleurs de procéder à un bon séchage et à la parfaite cicatrisation des tubercules avant la première application en stockage, limitant ainsi les risques de défauts de sélectivité.

- L'huile essentielle de menthe (Biox M), reconnue comme produit de biocontrôle et autorisée en Agriculture biologique (AB), est appliquée par thermonébulisation ou évaporation à froid. Elle nécrose les germes déjà présents à la surface des tubercules. La dose d'emploi doit être adaptée à leur taille. Une intervention trop tardive peut laisser après lavage des tubercules une empreinte noire au niveau du germe nécrosé, c'est pourquoi il est recommandé d'intervenir lorsque le germe est au maximum au stade point blanc. L'utilisation du système évaporatif Xedavap délivrant de petites doses très régulièrement permet de détruire les jeunes germes dès leur émission.

Non soumise à LMR, il est cependant conseillé d'entreposer les palox traités dans un espace aéré pendant quelques jours avant le conditionnement pour réduire l'odeur portée par les tubercules.

- L'éthylène, autorisé en AB et non soumis à LMR, est diffusé sous forme gazeuse dans l'ambiance du stockage, soit à partir d'une catalyse d'éthanol dans un générateur placé in situ (procédé Restrained), soit à partir de bouteilles de gaz comprimé (procédé Biofresh safestore). Le produit freine la germination et ralentit l'élongation des germes qui adhèrent peu aux tubercules. Sa concentration doit être maintenue à 10 ppm dans l'ambiance du stockage après une montée progressive (procédure slow start) lorsque les tubercules sont secs. Pour éviter tout défaut physiologique interne et accroissement excessif de la teneur en sucres dans les tubercules, il est recommandé de maintenir la teneur en CO₂ en dessous du seuil de 0,5 % durant toute la durée de conservation. Même si des premiers essais ont montré des résultats encourageants pour des variétés spécifiquement adaptées à la transformation en produits frits, une réserve existe toujours pour l'instant à l'utilisation de cette molécule pour cet usage.

- Le 1,4 DMN (produit Dormir commercialisé par Dormfresh depuis 2017) est thermonébulisé dans le bâtiment. Il maintient le tubercule dans un repos végétatif et doit donc être appliqué assez tôt après la rentrée des tubercules, une fois cependant que ceux-ci soient parfaitement secs et cicatrisés. Une attention toute particulière doit être apportée aux conditions d'application sur des tubercules à peau fine (type chair ferme), notamment en homogénéisant au mieux la température du tas avant traitement et en réduisant la dose d'application. Les traitements suivants doivent se faire avant l'apparition du stade point blanc, au plus tard dès qu'un éclaircissement des yeux est constaté, correspondant au début de l'initiation des méristèmes germinatifs. L'attente de ce stade avant les applications suivantes permet d'optimiser la cadence et la dose totale appliquée.

Les suivis commerciaux réalisés durant la saison 2018-2019 ont ainsi montré qu'une réduction de moitié au moins de la dose totale homologuée (6 applications de 20 ml/t par an) était possible. La LMR est fixée à 15 ppm avec un délai réglementaire avant commercialisation de 30 jours, en veillant à ne pas orienter des tubercules traités vers l'alimentation animale. ■

Michel MARTIN

ARVALIS-Institut du végétal

« 4 molécules
sur lesquelles
s'appuyer pour
suppléer à la disparition
du CIPC à partir
de la campagne
2020-2021 »



COMMUNICATION

Métro Parmentier : Il y a de la pomme de terre sous terre !

Le CNIPT relooke et rénove les panneaux de l'exposition autour d'Antoine-Augustin Parmentier et les pommes de terre à la station éponyme sur la ligne 3 du métro parisien.

Sortie culturelle pour petits et grands, cette mini-exposition ludique et pédagogique se mue en un espace d'inspiration muséale présentant la vie et l'œuvre d'Antoine-Augustin Parmentier et son amour de la pomme de terre. L'usager du métro, qui ne dispose souvent que de courts moments d'attente, pourra survoler la vie d'Antoine-Augustin Parmentier et l'histoire des pommes de terre grâce à de nombreux textes au format court, illustrations iconographiques, extraits de textes célèbres et recettes. Sur le quai en direction de Levallois, on pourra découvrir la vie et l'œuvre d'Antoine-Augustin Parmentier, tandis que juste



en face, en direction de Gallieni, l'histoire de la pomme de terre déroulera son parcours, au fil des siècles et des pays.

En guise de « vernissage » le 24 septembre 2019, l'interprofession proposera aux usagers de la station de métro son tout dernier livret recettes. Même sous terre, il y a de la pomme de terre dans l'air ! ■

Consulter le dossier de presse : <http://www.cnipt.fr/presse/cp-grand-public/>

Sabrina ADAM, CNIPT

AGENDA

Du 24 au 27 septembre

World Food

Moscou (Russie)

www.world-food.ru/Home

25 septembre

Soirée les Rabelais des jeunes talents

(trophées des métiers de l'alimentation)
Grand Rex (Paris)

www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr

Du 22 au 24 octobre

Fruit Attraction

Madrid (Espagne)

www.fruitattraction.com

Du 12 au 14 novembre

WOP Dubai

www.wop-dubai.com

EN BREF...

NEPG

Une production proche de la moyenne quinquennale

Le NEPG estime que la production 2019 de pommes de terre s'établira aux alentours de 27 à 27,5 millions de tonnes sur le périmètre des 5 pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, France, Royaume-Uni). Ce volume représente une hausse de 3 % par rapport à la moyenne quinquennale et de 12 % par rapport à 2018. « Cette année, l'augmentation de la récolte totale ne va pas se faire par le rendement, mais par l'augmentation des surfaces » précise l'organisation de producteurs européens. En effet, tous les pays, à l'exception du Royaume-Uni, ont augmenté leurs surfaces de production. Pour la France, cette hausse est de 14 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Solidarité

Septembre, c'est le mois du don agricole

Solaal, l'association qui facilite le don agricole aux associations caritatives, organise, le 24 septembre, la Journée nationale du

don agricole. Placée sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture. À cette occasion, les agriculteurs sont invités à se manifester auprès de Solaal et des organisations concernées afin de faire connaître leurs promesses de don, organiser des visites d'exploitations, proposer des glanages encadrés destinés à l'aide alimentaire. Des animations sont également programmées tout au long du mois de septembre. Le CNIPT est membre de l'association Solaal.

Vient de paraître

Nouveau catalogue 2019-2020, ARVALIS – Institut du végétal et Terres Inovia



Dans leur nouveau catalogue 2019-2020, ARVALIS – Institut du végétal et Terres Inovia mettent à disposition leur expertise à travers 150 programmes actualisés pour répondre aux préoccupations des professionnels. Les deux instituts proposent également 17 nouveautés adaptées aux évolutions récentes du contexte de production ou de la réglementation : AgTech, agronomie et

implantation, désherbage mécanique, se passer de Glyphosate, biostimulants, conduite au fil des saisons, accompagner les systèmes de polyculture-élevage, foin et enrubannage, se perfectionner sur Systerte®, s'adapter au changement climatique... Rens. : www.formations-arvalis.fr

Union européenne

Janusz Wojciechowski nouveau commissaire à l'Agriculture

C'est le Polonais et ancien vice-président de la Commission Agricole au Parlement européen Janusz Wojciechowski, qui est proposé comme commissaire à l'Agriculture. Dans la nouvelle Commission, présentée le 10 septembre par la présidente Ursula von der Leyen, l'Agriculture relèvera du secteur du vice-président Frans Timmermans, commissaire au Climat. La Française Sylvie Goulard est proposée au poste de commissaire au Marché intérieur. Commissaire à l'Agriculture dans l'équipe sortante, Phil Hogan devient commissaire au Commerce. La liste des commissaires et leurs fonctions doivent maintenant être approuvées par le Parlement européen. La nouvelle Commission entrera en fonction le 1^{er} novembre.

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français-Stade expédition - Semaine 36

Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	nc.
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	580

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	nc.
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	nc.

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 36

Chair ferme France biologique	nc.
Chair normale France biologique	nc.

Export-Stade expédition - Semaine 36

Agata France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Agata France lavable cat. I 40-70mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat. I 40-70mm sac 1 tonne	nc.
Monalisa France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	nc.

Rungis - Semaine 36

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	1180 (↘)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	490 (↘)

N.B.: entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	Juillet 2019	Variation en % sur un an
Pommes de terre	198,5	+ 59

Source : INSEE

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Juillet 2019	Variation en % sur un an
Pommes de terre	130,43	+ 30

Source : INSEE

Prix au détail GMS - €/kg

	Semaine 36	Variation en % sur un an
Vapeur ou rissolée France filet 2,5kg	1,47	17
Four, frites ou purée France filet 2,5kg	1,47	21
Basique France lavée sac 5kg	1,01	20

Source : RNM

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - Semaine 36

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	300-340 (=)
Var export 45 mm +, en sac	nc.

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 37

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	nc.
--	-----

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 35

Prix moyen production	162,48
-----------------------	--------

Démarrage timide

Les derniers prélèvements menés en culture, par l'UNPT, pendant les semaines 35 et 36, montrent des rendements en recul, dans les 4 principaux bassins de production nationaux, de -6,7 % par rapport à la moyenne décennale et -5,8 % par rapport à la moyenne quinquennale. Malgré cette évolution, le marché devrait atteindre un certain équilibre, notamment grâce à l'évolution des surfaces, en hausse de 2,1 % sur un an en France. Aussi, la qualité, d'après les prélèvements, est globalement correcte à ce stade, ce qui potentiellement devrait accroître la part du « net commercialisable ».

Au niveau national, les flux des transactions se développent timidement. La GMS cherche à dynamiser le rayon avec les opérations habituelles de la rentrée, notamment sur des produits à forte valeur ajoutée ou sur du gros format. Le risque, comme toutes mises en avant, est de relayer au second plan les références vendues en fond de rayon... D'ailleurs, les évaluations des Experts Qualité font apparaître sur certains lots commercialisés, du fait d'une exposition trop longue en magasin (pouvant dépasser 2 semaines), des cas de germination ou de verdissement, dégradant ainsi l'attractivité du produit auprès du consommateur...

Les transactions à l'export démarrent progressivement auprès des clients partenaires de la France.

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél: 01 44 69 42 10
Fax: 01 44 69 42 11

Directrice de publication

Rédactrice en chef:
Florence Rossillon

Prix du numéro: 2 €
Abonnement 1 an: 53 €

Impression-Routage:

Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique:

Aymeric Ferry

Dépôt légal: à parution
ISSN n° 0991-3351

